

Contacts :

E-mail : contact@asso-lutece.org

Twitter : [@Asso_LUTECE](https://twitter.com/Asso_LUTECE)

LUTECE est membre de la FNAUT



Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports

Comment « sortir de la grève » de la SNCF ?

Depuis le début avril, vous subissez les conséquences des grèves des salariés de la SNCF. Ces conséquences, qui s'ajoutent aux nombreuses perturbations survenues ces dernières semaines, impactent lourdement votre quotidien qu'il soit familial ou professionnel. Faut-il rappeler que ce sont les usagers captifs du train qui sont les plus pénalisés : salariés modestes, travailleurs précaires, étudiants, lycéens, etc. ? Aujourd'hui, les usagers sont fatigués, nous sommes en périodes d'examen pour les jeunes : il faut trouver une issue à ce mouvement qui dessert toutes les parties et qui, de plus, semble être dans une « impasse ».

LUTECE rappelle par ailleurs qu'elle juge l'indemnisation accordée par la SNCF très insuffisante au regard des préjudices subis par les usagers (*voir au verso*).

➤ Des engagements minimalistes de l'Etat

Sur le fond de la réforme, le gouvernement s'est engagé d'une part à **délester la SNCF de la majeure partie de sa dette**, héritée en partie du développement du réseau à grande vitesse que les précédents gouvernements n'ont pas voulu assumer, et d'autre part à **augmenter le budget alloué par l'Etat à la rénovation du réseau**. Si ces décisions, qu'attendaient LUTECE et la FNAUT, vont dans le bon sens, elles restent insuffisantes au regard des enjeux et de l'ampleur des efforts nécessaires à SNCF Réseau pour poursuivre la rénovation d'un réseau convalescent après des décennies de négligence.

Par ailleurs, **la réforme ne statue ni sur le sort des fameuses « petites lignes », ni sur les projets de développement** dont on sait seulement qu'ils ne seront plus financés par SNCF Réseau. Ces questions sont reportées au vote de la Loi d'Orientation des Mobilités, qui se fait attendre. En effet, si l'ouverture à la concurrence pourra être l'un des leviers d'amélioration de l'exploitation et de l'attractivité des lignes, elle ne dispense en aucun cas l'Etat **d'accompagner financièrement les Régions** dans la rénovation et l'amélioration des infrastructures.

LUTECE appelle donc l'Etat, qui pour l'instant s'en tient au strict minimum avec son « pacte ferroviaire », à **faire de la future Loi d'Orientation des Mobilités l'occasion de mener une politique ambitieuse en matière de sauvegarde et de développement des transports ferroviaires**.

➤ Une grève dont la durée discrédite le rail

L'association LUTECE respecte bien entendu l'exercice du droit de grève et comprend certaines des craintes exprimées par les cheminots, mais elle alerte les organisations syndicales sur les conséquences de ce mouvement social dont la **prolongation est de plus en plus néfaste**.

En effet, ces grèves servent de tremplin au développement des véritables concurrents du chemin de fer : covoiturage, autocars « Macron », etc. Autant de services qui peuvent trouver leur utilité ponctuellement mais qui ne sauraient remplacer un **véritable service public de transport** auquel LUTECE réaffirme son attachement.

La grève décrédibilise le rail auprès de l'Etat et des Régions. Elle les incite à penser qu'en définitive, la collectivité peut se passer d'un train sur deux, que les effectifs de la SNCF sont excessifs et qu'il est irrationnel d'investir sur le rail – alors **que le chemin de fer souffre d'un sous-investissement chronique**.

Aux syndicats de la SNCF de **réfléchir à d'autres formes de protestation** et d'accepter de **négoier**, afin de **sortir d'un conflit qui, tout en étant difficile à supporter pour les usagers, affecte gravement l'activité économique et met en péril à la fois le rail et leur entreprise**.

La véritable réforme ferroviaire : du « totem » du statut à la concurrence organisée

La disparition progressive du statut de cheminots à la SNCF est souvent mise en avant. Or, cette suppression n'aura pour effet ni d'améliorer la qualité du service fourni aux usagers, ni même de réduire les coûts de fonctionnement du système ferroviaire à court et moyen terme.

En revanche, **l'introduction de la concurrence** entre les **opérateurs ferroviaires** (qui font circuler les trains), pourrait permettre un **service plus attractif**, à prix équivalents pour l'utilisateur. Pour les TER, cela ne se traduirait pas par une libéralisation débridée et sauvage, mais bien par une **ouverture à la concurrence encadrée** par un **appel d'offres rigoureux et exigeant** pour l'exploitant (des **lots de lignes** comprenant à la fois des **liaisons rentables** et d'autres **déficitaires**, des **pénalités lourdes et dissuasives** en cas de retards et de pannes), le tout piloté par chaque Région en **étroite collaboration avec les associations d'usagers**, pour assurer au plus près la défense des intérêts de ces derniers dans le cahier des charges imposé au futur transporteur.

➤ Mesures d'indemnisation

La FNAUT, à laquelle adhère LUTECE, a saisi le Premier ministre dès le début du conflit pour réclamer un dispositif d'indemnisation exceptionnelle des voyageurs et l'inscription d'une obligation d'indemnisation dans le code des transports en cas de grève prolongée. Elle a rencontré la SNCF aux niveaux régional et national pour présenter ses exigences.

- Pour les TER 60 % minimum et plus selon les régions et les circulations pouvant aller **jusqu'à 100 %** en cas de non circulation, **c'est ce que demande LUTECE pour les Hauts de France.**
- Des modalités à préciser et des modes opératoires à expliquer et à faciliter, **dans les gares** et pas seulement sur internet ou par courrier.
- TGV et Intercités : demandes de remboursement des abonnements **si moins d'un train sur deux a circulé**. Le dispositif d'indemnisation doit être proposé aux abonnés Fréquence, ainsi qu'aux porteurs de cartes de réduction commerciales, doit être clarifié et amélioré.
- Un avoir sur l'abonnement du mois suivant n'est d'aucune utilité pour les voyageurs qui n'entendent pas renouveler leur abonnement dans l'immédiat. Les abonnés hebdomadaires ne doivent pas non plus être oubliés.
- **Des mesures d'indemnisation conséquentes et des modalités adaptées doivent être proposées à l'ensemble des voyageurs.**

➤ Régis Laspalès a-t-il établi les plans de circulation des jours de grève ?!

Heureux () les habitants prenant le train à Le Meux – La Croix-St Ouen (ligne Creil – St-Quentin) qui certains jours de grève bénéficiaient d'un train le matin pour aller travailler, mais d'aucun train pour revenir. Ils auraient pu le prendre dans la gare voisine de Longueuil-Ste-Marie, mais là ils auraient eu des problèmes ! En effet, impossible d'y prendre un train du matin car ceux-ci ne s'y arrêtaient pas, bien que certains jours le passage se faisait à très petite vitesse pour des travaux sur les voies au voisinage de la gare.*

La SNCF s'en tient à la mise en place tardive (horaire affiché à 17 h la veille et non pas 24 h auparavant comme le veut la loi !) d'un service garanti, mais encore faudrait-il qu'il soit cohérent...

Cette situation ubuesque s'est également retrouvée sur la ligne Creil - Beauvais. En effet, lors de la journée du 19 mai dernier, les usagers de Cramoisy ne disposaient d'aucune liaison en matinée vers Creil, mais ils bénéficiaient de 3 départs de cars vers Beauvais (8h21, 14h22, 19h36). Si un habitant de Cramoisy voulait se rendre à Paris, il aurait dû partir (à 8 h 21) vers Beauvais le matin (arrivée à 9 h 48), puis emprunter la ligne Beauvais-Paris, tandis que, le soir, il aurait pu revenir de Paris via Creil – utilisant la ligne Creil-Beauvais en sens inverse (départ de Creil à 19 h 15 et arrivée à Cramoisy à 19 h 36).

() La notion de bonheur étant relative, la comparaison se fait ici en rapport avec les usagers de Jaux-Venette qui n'ont parfois eu aucun train.*

• Rejoignez LUTECE !

Bulletin d'adhésion à LUTECE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	
E-mail : @	
Adhère à l'Association LUTECE et verse sa cotisation de 5€ à l'ordre de LUTECE	
à envoyer à :	Association LUTECE Maison Creilloise des Associations 11 Rue des Hironvales 60100 Creil

Association LUTECE - www.asso-lutece.org

Twitter : @Asso_LUTECE

Edité avec le soutien de la CAC et de la ville de Villers Saint Paul